

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- évaluer les risques électriques relatifs aux installations électriques à basse tension
- connaître la réglementation en matière de sécurité électrique
- appliquer les consignes de sécurité liées à la manœuvre de réarmement sur une installation électrique et aux interventions, de remplacement et de raccordement en basse tension.

PUBLIC VISE

Toute personne (non électricien de métier) devant réaliser, hors tension des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres etc.

PRE-REQUIS

- avoir des notions sur les risques électriques

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama,
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur kit pédagogique
- Il sera remis un document écrit à chaque stagiaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper-board
- Vidéoprojecteur

EVALUATION DES ACQUIS

- contrôle final sous forme de QCM (1)
- mise en situations pratiques.

SUIVI

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 5
Maximum : 10

PRIX

580 € HT / stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

PROGRAMME

- **Notions essentielles d'électricité**
- **Sensibilisation au risque électrique**
 - Les accidents d'origine électriques
 - Le risque électrique
 - Les domaines de tension
 - Les mesures de protection
 - Les limites, zones
- **Equipements de protection**
- **L'habilitation électrique**
 - La réglementation
 - Principe
 - Définitions des symboles d'habilitation
 - Le titre d'habilitation
- **Chargé d'intervention BS**
 - Rôle, limites d'intervention
 - Outillage et matériel électrique
 - Mise en sécurité d'un circuit
 - Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
 - Procédures de remplacement
- **Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique**
- **Evaluation des acquis**

(1) *Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*